

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 28
Procurations : 0
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00013
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2019

Le 25 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procuration(s) :

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 février 2019

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire explique à l'assemblée que conformément à l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Par ailleurs, l'article L2541-7 du CGCT précise que « Le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances ». Toutefois, ces derniers ne participent pas aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Maire pour la vérification du quorum et la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Sur proposition de M. le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la désignation de Mme Elisabeth BILDSTEIN en qualité de secrétaire de séance.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 28	Dont procurations : 0
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 28
Procurations : 0
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00014
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2019

Le 25 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procuration(s) :

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 février 2019

APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. le Maire explique à l'assemblée que le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal a été publié sur le site Internet de la Commune au lien suivant :
<http://www.kaysersberg-vignoble.fr/accueil/compte-rendu-du-conseil-municipal/>

APRES EN AVOIR DELIBERÉ LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2019.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 28	Dont procurations : 0
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 28
Procurations : 0
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00015
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2019

RECU EN PREFECTURE

Le 05 mars 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

99_DE-062-200052603-20190225-D20190001510

Le 25 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procuration(s) :

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 février 2019

**COMMUNICATIONS - DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS
CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

M. le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :
Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal de Kayserberg Vignoble en date du 20 février 2017,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PREND acte des décisions suivantes :

MARCHES PUBLICS :

Aménagement de la rue du Priegel

Lot	Date		Montant €
Tranche 1 : réseaux humides	18/01/19	ETS OLRV ARKEDIA	
		Assainissement :	89 346,85
		Eau potable :	20 114,00
		Total	109 460,85

Exploitation forestière 2019

Lot		Date	Titulaires	Estimation € ttc
19 01 KA A	abattage façonnage cubage	28/01/19	Ets A. RINKENBACH &Fils SAS	56 806,80
19 02 KA D	débardage sécurisation câblage sécurisation cubage BIL		Ets. H. GARNIER	52 942,80
19 03 KA D	débardage sécurisation câblage sécurisation			17 016,00
19 04 KA M	prestation mécanisée complète en forte pente abatteuse et porteur à l'heure		LIEHR Markus GMBH	199 338,00
19 05 KA S	fabrication de stères		Ets. A. RINKENBACH &Fils SAS	3 456,00
19 06 KI A	abattage façonnage cubage sécurisation			43 803,60
19 07 KI D	débardage sécurisation câblage sécurisation		Ets KERN & Fils	33 556,80
19 08 KI S	fabrication de stères		Ets A. RINKENBACH &Fils SAS	5 760,00
19 09 SI A	abattage façonnage cubage câblage sécurisation			3 633,60
19 10 SI D	débardage sécurisation câblage sécurisation		Ets KERN &FILS	23 214,00

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 28
Procurations : 0
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00016
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 05 mars 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
99_DE-062-200052603-20190225-D2019000160

Le 25 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Héliane BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations(s) :

Absent(e)(s) excuse(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 février 2019

CAMPING - COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Conformément aux dispositions du de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit en son sein son président pour l'adoption du Compte administratif et le Maire, Pascal LOHR, quitte la salle pour le vote du compte administratif et du compte de gestion.

M. Robert SCHELCHER, adjoint au maire est élu président pour l'adoption du compte administratif.

Le nombre de votants est de : 27.

Entendu les explications de Mme Patricia BEXON, Adjointe en charge des Finances,

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L. 2121-14
VU l'élection par le conseil municipal de M. Robert SCHELCHER comme président pour le vote du compte administratif du budget annexe du camping

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le Compte Administratif, ainsi que le Compte de Gestion, du budget annexe Camping pour l'exercice 2018 ;

En fonctionnement :

Recettes réalisées =	186 102,87 €
Dépenses réalisées =	167 271,14 €
Solde excédentaire d'exécution	18 831,73 €

En investissement :

Recettes réalisées =	33 076,49 €
Dépenses réalisées =	6 911,37 €
Solde excédentaire d'exécution	26 165,12 €
Restes à réaliser	0.00 €

L'excédent global de clôture de l'exercice 2018 s'élève donc à : 44 996,85 €

CHARGE M. Robert SCHELCHER, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 27	Dont procurations : 0
POUR : 23	ABSTENTIONS : 4 (M. Gilbert MASSON Mme Isabelle SALVI M. Henri STOLL Mme Tiphaine BETTEMBOURG)	CONTRE : 0 ()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 28
Procurations : 0
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00017
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2019

RECU EN PREFECTURE

Le 05 mars 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

99_DE-062-200052603-20190225-0201900170

VOTE A MAIN LEEVE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 27	Dont procurations : 0
POUR : 25	ABSTENTIONS : 2 (Mme Isabelle SALVI Mme Tiphaine BETTEMBOURG)	CONTRE : 0 ()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

Le 25 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)s : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Héléne BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Marlène SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procuration(s) :

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 février 2019

REGIE COMMUNALE COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit en son sein son président pour l'adoption du Compte administratif et le Maire, Pascal LOHR, quitte la salle pour le vote du compte administratif et du compte de gestion.

M. Robert SCHELCHER est élu président pour l'adoption du compte administratif.
Le nombre de votants est de : 27.

Entendu les explications de Mme Patricia BEXON, Adjointe aux finances

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L. 2121-14

VU l'élection par le conseil municipal de M. Robert SCHELCHER comme président pour le vote du compte administratif du budget annexe Régie communale

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN A AVOIR DELIBERE

APPROUVE le Compte Administratif, ainsi que le Compte de Gestion, du budget annexe Régie communale pour l'exercice 2018 ;

En fonctionnement :

Recettes réalisées =	61 679,82 €
Dépenses réalisées =	64 860,87 €
Solde déficitaire d'exécution	-3 181,05 €

En investissement :

Recettes réalisées =	26 452,00 €
Dépenses réalisées =	14 866,00 €
Solde excédentaire d'exécution	11 586,00 €

L'excédent global de clôture de l'exercice 2018 s'élève donc à : 8 404,95 €

CHARGE M. Robert SCHELCHER, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE COLMAR- RIBEAUVILLE

Nombre des membres du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 28
Procurations : 0
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00018
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 05 mars 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
99_DE-062-20052603-20190225-D2019000180

Le 25 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Héliane BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurator(s) :

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 29 février 2019

EAU & ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit en son sein son président pour l'adoption du Compte administratif et le Maire, Pascal LOHR, quitte la salle pour le vote du compte administratif et du compte de gestion.

M. Robert SCHELCHER, adjoint au maire, est élu président pour l'adoption du compte administratif.

Le nombre de votants est de : 27

Entendu les explications de Mme Patricia BEXON, Adjointe en charge des finances,

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L. 2121-14
VU l'élection par le conseil municipal de M Robert SCHELCHER, comme président pour le vote du compte administratif du budget annexe eau et assainissement

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le Compte Administratif, ainsi que le Compte de Gestion, du budget annexe Eau & Assainissement pour l'exercice 2018 ;

En fonctionnement :

Recettes réalisées =	1 284 252,91 €
Dépenses réalisées =	1 292 614,31 €
Solde déficitaire d'exécution	- 8361,40 €

En investissement :

Recettes réalisées =	935 011,77 €
Dépenses réalisées =	349 405,76 €
Solde excédentaire d'exécution	585 606,01 €

L'excédent global de clôture de l'exercice 2018 s'élève donc à : 577 244,61 €

Restes à réaliser en investissement :

Restes à réaliser en recettes	13 858,27 €
Restes à réaliser en dépenses	38 808,21 €
Solde RAR	- 24 949,94 €

CHARGE M Robert SCHELCHER ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 27	Dont procurations : 0
POUR : 23	ABSTENTIONS : 4 (M. Gilbert MASSON Mme Isabelle SALVI M. Henri STOLL Mme Tiphaine BETTEMBOURG)	CONTRE : 0 ()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ---
ARRONDISSEMENT DE COLMAR- RIBEAUVILLE ---
Nombre des membres du Conseil Municipal Elus : 29 En fonction : 29 Présents : 28 Procurations : 0 Excuses : 0 Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00019
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 05 mars 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
99_DE-062-200052603-20190225-D201900019H

Restes à réaliser en dépenses	772 393,93 €
Restes à réaliser en recettes	148 524,00 €

CHARGE M. Robert SCHELCHER ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 27	Dont procurations : 0
POUR : 23	ABSTENTIONS : 0 ()	CONTRE : 4 (M. Gilbert MASSON Mme Isabelle SALVI M. Henri STOLL Mme Tiphaine BETTEMBOURG)

Le 25 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Ellane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations(s) :

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 février 2019

VILLE COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit en son sein son président pour l'adoption du Compte administratif et le Maire, Pascal LOHR, quitte la salle pour le vote du compte administratif et du compte de gestion.

M. Robert SCHELCHER est élu président pour l'adoption du compte administratif.
Le nombre de votants est de : 27.

Entendu les explications de Mme Patricia BEXON, Adjointe aux finances
VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L. 2121-14
VU l'élection par le conseil municipal de M. Robert SCHELCHER, comme président pour le vote du compte administratif du budget Ville

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le Compte Administratif, ainsi que le Compte de Gestion, du budget ville pour l'exercice 2018 ;

En fonctionnement :

Recettes réalisées =	7 696 462,43 €
Dépenses réalisées =	6 586 274,78 €
Solde excédentaire d'exécution	1 110 187,65 €

En investissement :

Recettes réalisées =	2 458 785,98 €
Dépenses réalisées =	3 138 088,94 €
Solde déficitaire d'exécution	679 302,96 €

L'excédent global de clôture de l'exercice 2018 s'élève donc à : 430 885,69 €

Par ailleurs, en section d'investissement, le compte administratif présente les restes à réaliser suivants, qu'il conviendra de reporter au budget primitif 2019 soit un montant global de restes à réaliser de 623 869,93 € :

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 28
Procurations : 0
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00020
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2019

RECU EN PREFECTURE

Le 05 mars 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

99_DE-062-200052603-20190225-0201900200

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 28	Dont procurations : 0
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0 ()	CONTRE : 0 ()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.

Le 25 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations :

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 29 février 2019

CAMPING - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du Camping pour l'exercice 2018,
Considérant que la comptabilité est conforme au Compte de Gestion du Trésorier,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du Budget Camping de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un résultat excédentaire de fonctionnement au 31/12/18 de :	18 831,73 €
un résultat excédentaire d'investissement au 31/12/18 de :	26 165,12 €

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les affectations 2019 au budget camping tels qu'ils figurent ci-dessous ;

	BP 2019
Affectation de l'excédent de fonctionnement ci-dessus au chapitre 002 « excédent de fonctionnement reporté du budget Camping 2019 » soit un montant final de :	6 841,23 €
Affectation de l'excédent d'investissement ci-dessus au chapitre « 001 excédent d'investissement reporté du Budget Camping 2019 » soit un montant final de :	73 948,24 €
Excédents de fonctionnement capitalisés à l'article 1068 au budget Camping	0,00 €

CHARGE M. le Maire, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
 DU HAUT-RHIN

 ARRONDISSEMENT
 DE COLMAR-
 RIBEAUVILLE

 Nombre des membres
 du Conseil Municipal
 Elus : 29
 En fonction : 29
 Présents : 28
 Procurations : 0
 Excusés : 0
 Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

 VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00021
 du registre des délibérations du Conseil Municipal

 Séance du 25 février 2019

RECU EN PREFECTURE
 Le 05 mars 2019
 VIA DOTELEC - S2LOW
 99_DE-062-200052603-20190225-02019000210

Le 25 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyn MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurat(e)(s) :

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
 Date de convocation : 19 février 2019

CAMPING VOTE BP 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU la loi d'orientation du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, notamment ses articles 11 et 13 ;

M. le Maire précise que le document budgétaire a été préparé en commission des finances le 5 février 2019.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de voter le Budget Primitif 2019 du Budget annexe « Camping », comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	Dépenses	184 441,23 €
	Recettes	184 441,23 €
Section d'INVESTISSEMENT	Dépenses	97 096,24 €
	Recettes	97 096,24 €

PRECISE que le budget susvisé est voté :

- par chapitres en section de Fonctionnement ;
- par chapitres en section d'Investissement ;

CHARGE M. le Maire, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 28	Dont procurations : 0
POUR : 24	ABSTENTIONS : 3 (M. Gilbert MASSON Mme Isabelle SALVI Mme Tiphaine BETTEMBOURG)	CONTRE : 1 (M. Henri STOLL)

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 28
Procurations : 0
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00022
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 05 mars 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
99_DE-062-200052603-20190225-02019000220

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 28	Dont procurations : 0
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0 ()	CONTRE : 0 ()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.

Le 25 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Héléne BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Efiane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procuration(s) :

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 février 2019



Le Maire,

Pascal LOHR

REGIE COMMUNALE - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de la Régie communale pour l'exercice 2018, Considérant que la comptabilité est conforme au Compte de Gestion du Trésorier, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du Budget Régie communale de l'exercice 2018, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un résultat déficitaire de fonctionnement au 31/12/18 de :	- 3 181,05 €
un résultat excédentaire d'investissement au 31/12/18 de :	11 586,00 €

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les affectations 2019 au budget Régie communale tels qu'ils figurent ci-dessous ;

	BP 2019
Affectation du déficit de fonctionnement ci-dessus au chapitre 002 « excédent de fonctionnement reporté du budget régie communale 2019 » soit un montant final de :	6 856,65 €
Affectation de l'excédent d'investissement ci-dessus au chapitre « 001 excédent d'investissement reporté du Budget régie communale 2019 » soit un montant final de :	22 536,69 €
Excédents de fonctionnement capitalisés à l'article 1068 au budget régie communale	0,00 €

CHARGE M. le Maire, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 28
Procurations : 0
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00023
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 05 mars 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
99_DE-062-200052603-20190225-D2019000230

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 28	Dont procurations : 0
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0 ()	CONTRE : 0 ()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

Le 25 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)s : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations(s) :

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 février 2019

REGIE COMMUNALE VOTE BP 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU la loi d'orientation du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, notamment ses articles 11 et 13 ;

Mme Patricia BEXON, adjointe chargée des finances précise que le document budgétaire a été préparé en commission des finances le 5 février 2019.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de voter le Budget Primitif 2019 du Budget annexe « Régie Communale », comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	Dépenses	74 857,00 €
	Recettes	74 857,00 €
Section d'INVESTISSEMENT	Dépenses	212 936,69 €
	Recettes	212 936,69 €

PRECISE que le budget susvisé est voté :

- par chapitres en section de Fonctionnement ;
- par chapitres en section d'Investissement ;

CHARGE M. le Maire, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 28
Procurations : 0
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00024
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 05 mars 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
99_DE-062-20052603-20190225-D2019000240

Le 25 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Héliène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLUING, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurat(e)(s) :

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 février 2019

EAU & ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif eau & assainissement pour l'exercice 2018, Considérant que la comptabilité est conforme au Compte de Gestion du Trésorier, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du Budget Eau & Assainissement de l'exercice 2018, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un résultat déficitaire de fonctionnement au 31/12/18 de :	- 8 361,40 €
un résultat excédentaire d'investissement au 31/12/18 de :	585 606,01 €

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les affectations 2019 au budget eau & assainissement tels qu'ils figurent ci-dessous ;

	BP 2019
Affectation du déficit de fonctionnement ci-dessus au chapitre 002 « excédent de fonctionnement reporté du budget eau & assainissement 2019 » soit un montant final de :	632 520,57 €
Affectation de l'excédent d'investissement ci-dessus au chapitre « 001 excédent d'investissement reporté du Budget eau & assainissement 2019 » soit un montant final de :	430 405,07 €
Excédents de fonctionnement capitalisés à l'article 1068 au budget eau & assainissement	0,00 €

CHARGE M. le Maire, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 28	Dont procurations : 0
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0 ()	CONTRE : 0 ()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 28
Procurations : 0
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00025
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2019

RECU EN PREFECTURE

Le 05 mars 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

99_DE-062-200052603-20190225-D2019000250

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 28	Dont procurations : 0
POUR : 27	ABSTENTIONS : 1 (M. Henri STOLL)	CONTRE : 0 ()

Le 25 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurator(s) :

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 19 février 2019

EAU & ASSAINISSEMENT VOTE BP 2019

Mme Patricia BEXON, adjointe chargée des finances explique à l'assemblée que le document budgétaire a été examiné en commission des finances le 5 février 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu la loi d'orientation du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, notamment ses articles 11 et 13 ;

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de voter le Budget Primitif 2019 du Budget annexe « Eau & assainissement », comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 957 649,78 €
	Recettes	1 957 649,78 €
Section d'INVESTISSEMENT	Dépenses	1 604 150,06 €
	Recettes	1 604 150,06 €

PRECISE que le budget susvisé est voté :

- par chapitres en section de Fonctionnement ;
- par chapitres en section d'Investissement ; avec les chapitres « opérations d'équipement »

CHARGE M. le Maire, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 28
Procurations : 0
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

RECU EN PREFECTURE

Le 05 mars 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

99_DE-062-200052603-20190225-02019000270

EXTRAIT N°2019.00026
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2019

Le 25 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Héléne BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLUING, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations(s) :

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 février 2019

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

En application des dispositions de l'article 14 de la loi 75-678 du 29 juillet 1975, il appartient aux collectivités locales de faire connaître les décisions relatives aux impositions directes perçues à leur profit pour assurer l'équilibre du budget.

Entendu les explications de M le Maire :

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

VOTE, au titre de l'année 2019, les taux d'imposition communaux suivants :

Taux	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
Taux 2019	9,64 %	11,41 %	60,53 %

CHARGE M. le Maire, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision, y compris notifier ces décisions aux services préfectoraux.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 28	Dont procurations : 0
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0 ()	CONTRE : 0 ()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 28
Procurations : 0
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

RECU EN PREFECTURE

Le 05 mars 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

99_DE-062-200052603-20190225-02019000270

EXTRAIT N°2019.00027
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2019

Le 25 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Héléne BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLUING, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations(s) :

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 février 2019

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ - CULTURE ET LOISIRS

Mrs Benoit KUSTER, Michel BLANCK et Michel FRITSCH quittent la salle.
Le nombre de votants est de 25.

Entendu les explications de Mme Héléne BOHN

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ATTRIBUE les subventions aux associations tel que proposé dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 42 880 € ;
PRECISE que le versement des subventions 2019 ne sera effectué qu'après transmission par l'association concernée, du procès-verbal de l'Assemblée Générale et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que du budget prévisionnel de l'exercice en cours ;
PRECISE que le versement des subventions pour les projets 2019 interviendra après examen et approbation des pièces administratives et comptables justifiant de la réalisation effective du projet ;
PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au c/6574 du Budget Général Ville pour 2019 ;
CHARGE M. le Maire de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 28	Dont procurations : 0
POUR : 25	ABSTENTIONS : 0 ()	CONTRE : 0 ()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

ANNEXE DELIBERATION 2019.027

ORGANISME	Accordé 2019	Type subv
AMIS D ALSPACH ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
AMIS D ALSPACH ASSO	3 000,00	SUBVENTION PROJET
AMIS DU MUSEE DU VIGNOBLE ET DU VIN D ALSACE ASSO	500,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
ART PUR ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
ART PUR ASSO	750,00	SUBVENTION PROJET
COMITE DES FETES SIGOLSHEIM	1 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
ELSAESSER BARBECUE	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
JEUKADO ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
JEUKADO ASSO	2 500,00	SUBVENTION PROJET
KOM IN KB	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
KOM IN KB	300,00	SUBVENTION PROJET
LAVOIR ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
LAVOIR ASSO	1 180,00	SUBVENTION PROJET
LAVOIR ASSO	250,00	SUBVENTION PROJET
MARCHE DE POTIERS ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
NICKEL ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
NICKEL ASSO	4 000,00	SUBVENTION PROJET
NICKEL ASSO	500,00	SUBVENTION PROJET
NICKEL ASSO	500,00	SUBVENTION PROJET
ORGUES DE CHOEUR EGLISE STE CROIX ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
RENCONTRE ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
SIGO PLANCH ASSO	2 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
SOUVENIR DU DR ALBERT SCHWEITZER ASSO	21 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
STE HISTOIRE KAYSERSBERG	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
STE HISTOIRE KAYSERSBERG	2 000,00	SUBVENTION PROJET
STE HISTOIRE KIENTZHEIM	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
STE HISTOIRE SIGOLSHEIM	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
STE HISTOIRE SIGOLSHEIM	300,00	SUBVENTION PROJET
VIDEO DE LA VALLEE DE LA WEISS ASSO	500,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 28
Procurations : 0
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLICQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00028
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 05 mars 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
99_DE-062-200052603-20190225-D2019000280

Le 25 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procuration(s) :
Absent(e)(s) excuse(e)(s) :
Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 19 février 2019

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ - ENFANCE,
ÉDUCATION, JEUNESSE

Entendu les explications de Mme Evelyne MEYER, adjointe au maire

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ATTRIBUE les subventions aux associations tel que proposé dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 292 400 € ;
PRECISE que le versement des subventions 2019 ne sera effectué qu'après transmission par l'association concernée, du procès-verbal de l'Assemblée Générale et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que du budget prévisionnel de l'exercice en cours ;
PRECISE que le versement des subventions pour les projets 2019 interviendra après examen et approbation des pièces administratives et comptables justifiant de la réalisation effective du projet ;
PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au c/6574 du Budget Général Ville pour 2019 ;
CHARGE M. le Maire de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 28	Dont procurations : 0
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0 ()	CONTRE : 0 ()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

ANNEXE DELIBERATION 2019.028

ORGANISME	Accordé 2019	Type subv
1 2 3 SOLEIL ASSO	114 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
ASSO FAMILIALE SIGOLSHEIM	1 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
ILE AUX ENFANTS ASSO	174 500,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
JOYEUX LUTINS ASSO	1 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
LES PETITS LOUPS	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
LES PETITS LOUPS	250,00	SUBVENTION PROJET
PREVENTION ROUTIERE	150,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
PREVENTION ROUTIERE - cotisation KI	150,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
PREVENTION ROUTIERE SI	150,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
USEP ECOLE GEILER	1 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 28
Procurations : 0
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLICHE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00029
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 05 mars 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

99_DE-062-200052603-20190225-D2019000290

Le 25 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eic MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurat(i)on(s) :

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 février 2019

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ - MUSIQUE

Entendu les explications de M. Benoît KUSTER, adjoint au maire,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ATTRIBUE les subventions aux associations tel que proposé dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 13 550 € ;
PRECISE que le versement des subventions 2019 ne sera effectué qu'après transmission par l'association concernée, du procès-verbal de l'Assemblée Générale et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que du budget prévisionnel de l'exercice en cours ;
PRECISE que le versement des subventions pour les projets 2019 interviendra après examen et approbation des pièces administratives et comptables justifiant de la réalisation effective du projet ;
PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au c/6574 du Budget Général Ville pour 2019 ;
CHARGE M. le Maire de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 28	Dont procurations : 0
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0 ()	CONTRE : 0 ()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire
Pascal LOHR

ANNEXE DELIBERATION 2019.029

ORGANISME	Accordé 2019	Type subv
CHORALE ENTRE VIGNE ET CHANTS	250,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
CHORALE STE CECILE KAYSERSBERG	300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
CHORALE STE CECILE KIENTZHEIM	300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
CHORALE STE CECILE SIGOLSHEIM	300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
ECHO CHATEAU ACCORDÉON ASSO	600,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
ECHO CHATEAU ACCORDÉON ASSO	800,00	SUBVENTION PROJET
EMVK	7 800,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
HEMIOLE GROUPE VOCAL ASSO	300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
HEMIOLE GROUPE VOCAL ASSO	100,00	SUBVENTION PROJET
KAMELEON BIG BAND	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
KAMELEON BIG BAND	1 000,00	SUBVENTION PROJET
STE MUSIQUE STE CECILE	600,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
STE MUSIQUE STE CECILE	500,00	SUBVENTION PROJET
STE MUSIQUE STE CECILE	500,00	SUBVENTION PROJET

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 28
Procurations : 0
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00030
du registre des délibérations du Conseil Municipal

RECU EN PREFECTURE
Le 05 mars 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
99_DE-062-200052603-20190225-D2019000300

Séance du 25 février 2019

Le 25 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Héléne BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN
Procurat(i)on(s) :
Absent(e)(s) excuse(e)(s) :
Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 19 février 2019

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ -
ENVIRONNEMENT

MM. Philippe TEMPE, Patrick SCHIFFMANN, Michel BLANCK et Henri STOLL quittent la salle.
Le nombre de votants est de 24.

Entendu les explications de Mme Martine SCHWARTZ, adjointe au maire,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ATTRIBUE les subventions aux associations tel que proposé dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 56 200 € ;

PRECISE que le versement des subventions 2019 ne sera effectué qu'après transmission par l'association concernée, du procès-verbal de l'Assemblée Générale et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que du budget prévisionnel de l'exercice en cours ;

PRECISE que le versement des subventions pour les projets 2019 interviendra après examen et approbation des pièces administratives et comptables justifiant de la réalisation effective du projet ;

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au c/6574 du Budget Général Ville pour 2019 CHARGE M. le Maire de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 28	Dont procurations : 0
POUR : 24	ABSTENTIONS : 0 ()	CONTRE : 0 ()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

ANNEXE DELIBERATION 2019.030

ORGANISME	Accordé 2019	Type subv
APP LA TRUITE ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
CLUB VOSGIEN ASSO	450,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
CLUB VOSGIEN ASSO	550,00	SUBVENTION PROJET
DIVERSES PERSONNES - AIDES RENOVATION DES MAISONS	20 000,00	AIDES RENOVATION DES MAISONS
DIVERSES PERSONNES - AIDES AUX ECONOMIES D ENERGIE	20 000,00	AIDES AUX ECONOMIES D ENERGIE
ETANG 2 RIVIERES ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
MOUCHE DE MAI ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
CSA - CONVENTION PELOUSES SECHES	10 000,00	SUBVENTION PROJET
SYNDICAT APICOLE KAYSERSBERG ET ENVIRONS ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
SYNDICAT APICOLE KAYSERSBERG ET ENVIRONS ASSO	500,00	SUBVENTION PROJET
SYNDICAT VITICOLE KAYSERSBERG VIGNOBLE	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
TEAM CORMORAN 68	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
SYNDICAT VITICOLE KAYSERSBERG VIGNOBLE	3 500,00	SUBVENTION PROJET

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 28
Procurations : 0
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLICQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00031
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 05 mars 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
99_DE-062-20052603-20190225-D2019000310

Le 25 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Héléne BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, M. Eléane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLUING, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN
Procurat(e)(s) :
Absent(e)(s) excuse(e)(s) :
Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 19 février 2019

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ -
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

Entendu les explications de M. Philippe TEMPE, conseiller municipal délégué,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ATTRIBUE les subventions aux associations tel que proposé dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 1 400 € ;

PRECISE que le versement des subventions 2019 ne sera effectué qu'après transmission par l'association concernée, du procès-verbal de l'Assemblée Générale et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que du budget prévisionnel de l'exercice en cours;

PRECISE que le versement des subventions pour les projets 2019 interviendra après examen et approbation des pièces administratives et comptables justifiant de la réalisation effective du projet ;

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au c/6574 du Budget Général Ville pour 2019 ;

CHARGE M. le Maire de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 28	Dont procurations : 0
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0 ()	CONTRE : 0 ()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

ANNEXE DELIBERATION 2019.031

ORGANISME	Accordé 2019	Type subv
ACVG SIGOLSHEIM	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
AMICALE SOR ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
OFFICE NATIONAL DES ACGV	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
SOUVENIR Français ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
UIACL KAYSERSBERG ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
UNC AFN KIENZHEIM ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
UNCAFN KAYSERSBERG ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 28
Procurations : 0
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00032
du registre des délibérations du Conseil Municipal

RECU EN PREFECTURE
Le 05 mars 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
99_DE-062-200052603-20190225-D2019000320

Séance du 25 février 2019

Le 25 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Héléne BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLUING, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN
Procurations(s) :
Absent(e)(s) excuse(e)(s) :
Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 19 février 2019

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ - SOLIDARITÉ

Mme Héléne BOHN, MM. Michel FRITSCH et Henri STOLL quittent ensuite la salle.
Le nombre de votants est de 25.

Entendu les explications de Mme Agnès DENTZ, adjointe au maire

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ATTRIBUE les subventions aux associations tel que proposé dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 92 220 € ;

PRECISE que le versement des subventions 2019 ne sera effectué qu'après transmission par l'association concernée, du procès-verbal de l'Assemblée Générale et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que du budget prévisionnel de l'exercice en cours ;

PRECISE que le versement des subventions pour les projets 2019 interviendra après examen et approbation des pièces administratives et comptables justifiant de la réalisation effective du projet ;

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au c/6574 du Budget Général Ville pour 2019 ;

CHARGE M. le Maire de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 28	Dont procurations : 0
POUR : 25	ABSTENTIONS : 0 ()	CONTRE : 0()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

ANNEXE DELIBERATION 2019.032

ORGANISME	Accordé 2019	Type subv
AMIS ALBERT SCHWEITZER ASSO	7 500,00	ENVOI CONTAINER
ANCIENS DE KAYSERSBERG	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
ASSO FAMILIALE KAYSERSBERG	800,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
ASSO FAMILIALE KAYSERSBERG	1 320,00	SUBVENTION PROJET
COMITE DES PERS AGEES DE SIGOLSHEIM	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
DONNEURS DE SANG SIGOLSHEIM AMICALE	300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
DONNEURS SANG KAYSERSBERG AMICALE	300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
DONNEURS SANG KAYSERSBERG AMICALE	500,00	SUBVENTION PROJET
JUMELAGE KIENZHEIM LIMERAY ASSO	550,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
JUMELAGE SIGOLSHEIM CUSSAC ASSO	550,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
LES FLAMMES ROUGES DU LALLI KI	600,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
LES FLAMMES ROUGES DU LALLI KI	900,00	SUBVENTION PROJET
OEUVRES SOCIALES PERSONNEL MUNICIPAL	70 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
PROVISIONS DIVERSES AIDES A VENIR TOUTES ACTIVITES CONFONDUES	6 000,00	SUBVENTION ASSOCIATIONS DE SOLID
SAPEURS POMPIERS KAYSERSBERG AMICALE	600,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
SAPEURS POMPIERS KAYSERSBERG AMICALE	800,00	SUBVENTION PROJET
SAPEURS POMPIERS SIGOLSHEIM AMICALE	600,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
SECTION SECOURISTE KAYSERSBERG	300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
UNION DEPARTEMENTALE SAPEURS POMPIERS	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 28
Procurations : 0
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00033
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2019

RECU EN PREFECTURE

Le 05 mars 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

99_DE-062-200052603-20190225-D2019000330

Le 25 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Héléne BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDÉ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procuration(s) :
Absent(e)(s) excuse(e)(s) :
Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 19 février 2019

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ - SPORTS

Mme Agnès DENTZ et M. Henri STOLL quittent ensuite la salle.
Le nombre de votants est de 26.

Entendu les explications de M. Jean-Jacques GSELL-HEROLD, conseiller municipal délégué,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ATTRIBUE les subventions aux associations tel que proposé dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 137 020 € ;

PRECISE que le versement des subventions 2019 ne sera effectué qu'après transmission par l'association concernée, du procès-verbal de l'Assemblée Générale et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que du budget prévisionnel de l'exercice en cours ;

PRECISE que le versement des subventions pour les projets 2019 interviendra après examen et approbation des pièces administratives et comptables justifiant de la réalisation effective du projet ;

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au c/6574 du Budget Général Ville pour 2019 ;

CHARGE M. le Maire de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 28	Dont procurations : 0
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0 ()	CONTRE : 0 ()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

ANNEXE DELIBERATION 2019.033

ORGANISME	Accordé 2019	Type de subvention
AQUA TEAM ASSO	1 500,00	SUBVENTION PROJET
AQUA TEAM ASSO	3 520,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
AS SIGOLSHEIM ASSO	1 200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
CB KIENZHEIM	4 280,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
CB KIENZHEIM	18 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
ESKAL B ASSO	920,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
ESKAL B ASSO	680,00	SUBVENTION PROJET
FOOTBALL SRK ASSO	10 300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
HEINRICH ROMAIN	2 500,00	SUBVENTION PROJET
JUDO CLUB ASSO	6 460,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
JUDO CLUB ASSO	1 100,00	SUBVENTION PROJET
KABCA ASSO	2 920,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
KABCA ASSO	65 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
NATATION CLUB ASSO	5 760,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
NATATION CLUB ASSO	2 500,00	SUBVENTION PROJET
QUILLEURS AMITIE ASSO	1 500,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
TENNIS LES DEUX TOURS ASSO	3 000,00	SUBVENTION PROJET
TENNIS LES DEUX TOURS ASSO	4 240,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
TIR ASSO	1 000,00	SUBVENTION PROJET
TIR ASSO	640,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 28
Procurations : 0
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00034
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2019

RECU EN PREFECTURE

Le 05 mars 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

99_DE-062-200052603-20190225-D2019000340

Le 25 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLUING, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procuration(s) :

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 février 2019

VILLE AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif ville pour l'exercice 2018,
Considérant que la comptabilité est conforme au Compte de Gestion du Trésorier,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du Budget Ville de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un résultat excédentaire de fonctionnement au 31/12/18 de :	1 110 187,65 €
un résultat déficitaire d'investissement au 31/12/18 de :	24 283,64 €
Un déficit des restes à réaliser au 31/12/2018 de :	623 869,93 €

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les affectations 2019 au budget ville tels qu'ils figurent ci-dessous :

	BP 2019
Affectation de l'excédent de fonctionnement ci-dessus au chapitre « 002 excédent de fonctionnement reporté au Budget ville 2019 » soit un montant final de :	697 458,30 €
Affectation du déficit d'investissement ci-dessus au chapitre « 001 déficit d'investissement reporté du Budget ville 2019 » soit un montant final de :	24 283,64 €
Excédents d'investissement capitalisés à l'article 1068 au budget ville	648 153,57 €

CHARGE M. le Maire, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 28	Dont procurations : 0
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0 ()	CONTRE : 0 ()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 28
Procurations : 0
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00035
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 05 mars 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
99_DE-062-200052603-20190225-D2019000350

Le 25 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Héléne BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN
Procurations(s) :
Absent(e)(s) excuse(e)(s) :
Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 19 février 2019

VILLE VOTE BP 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu la loi d'orientation du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, notamment ses articles 11 et 13 ;

Mme Patricia BEXON adjointe chargée des finances, précise que le Débat d'Orientaion budgétaire a eu lieu le 28 janvier 2019 et que la commission des finances s'est réunie à de nombreuses reprises pour préparer le budget sur lequel elle a statué le 5 février 2019.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE d'adopter le Budget Primitif « Ville », 2019 comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	Dépenses	7 772 988,30 €
	Recettes	7 772 988,30 €
Section d'INVESTISSEMENT	Dépenses	5 674 008,08 €
	Recettes	5 674 008,08 €

PRECISE que le budget susvisé est voté :

- par chapitres en section de Fonctionnement ;
- par chapitres en section d'Investissement ; avec les chapitres « opérations d'équipement »

CHARGE M. le Maire, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 28	Dont procurations : 0
POUR : 24	ABSTENTIONS : 0 ()	CONTRE : 4 (M. Gilbert MASSON Mme Isabelle SALVI M. Henri STOLL Mme Tiphaine BETTEMBOURG)

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 28
Procurations : 0
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00036
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2019

RECU EN PREFECTURE

Le 05 mars 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

99_DE-062-20052603-20190225-D2019000360

Le 25 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelynne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurat(i)on(s) :

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 février 2019

RENÉGOCIATION PRÊT RELAIS CRÉDIT MUTUEL

Entendu les explications de Mme Patricia BEXON, adjointe en charge des finances,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le recours à un nouveau prêt relais pour un montant de 920 000 €

APPROUVE la proposition du Crédit Mutuel selon les caractéristiques définies ci-dessous ;

- Durée 24 mois
- Montant : 920 000 €
- Taux fixe à 0,350 % au lieu de 0,50 %
- Paiement trimestriel des intérêts
- Remboursement du capital : in fine par affectation de la vente des lots
- Commission : 920 €

CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant, de régler toutes les modalités relatives au nouveau contrat de prêt.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 28	Dont procurations : 0
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0 ()	CONTRE : 0 ()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 28
Procurations : 0
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00037
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2019

RECU EN PREFECTURE

Le 05 mars 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

99_DE-062-200052603-20190225-D2019000370

Le 25 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurat(i)on(s) :

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 19 février 2019

AUTORISATION D'URBANISME : MODIFICATION DES OBLIGATIONS DE DÉCLARATION

VU Le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R421-12 et R421-27

Entendu les explications de Mme Martine SCHWARTZ, adjointe à

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de soumettre, sur la totalité du ban de la commune de Kaysersberg Vignoble :

- Les travaux de clôture à déclaration préalable
- Les travaux de démolition (partielle ou totale) à permis de démolir.

CHARGE M. le Maire, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 28	Dont procurations : 0
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0 ()	CONTRE : 0 ()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 28
Procurations : 0
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00038
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2019

RECU EN PREFECTURE

Le 05 mars 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

99_DE-062-200052603-20190225-D2019000380

Le 25 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurat(i)on(s) :

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 19 février 2019

CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Entendu les explications de M. le Maire,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

CHARGE le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

DECIDE QUE ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service, maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité
- agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, adoption.

Elles devront prendre effet au 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

PRECISE QUE La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes y afférent.